



CRE BFC

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**RÈGLEMENT Championnat Régional
Derby Cross**

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Applicable durant le championnat 2026

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE


Entre nous, c'est humain




La Vernade



Préambule

Le Championnat Régional Derby Cross aura lieu le 17 mai à l'Ecurie de la Vernade à Veron (89) concours n°2626133.

1- Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les cavaliers et cavalières titulaires d'une licence de compétition en cours de validité correspondant au niveau d'épreuves dans laquelle ils s'engagent. (Voir règlement FFE 2025-2026).

Le classement du Championnat Régional BFC est réservé aux cavaliers et cavalières de la Région.

Si un cavalier a plusieurs chevaux dans une même épreuve, seul son meilleur résultat sera pris en compte. Un cavalier ne pourra être classé sur le podium que d'un seul championnat.

2- Types d'épreuves

Les épreuves du Championnat Régional de Bourgogne Franche-Comté se déroulent sur :

Epreuve 1	Club 3
Epreuve 2	Club 2
Epreuve 3	Club 1
Epreuve 4	Club Elite
Epreuve 11	Poney 3
Epreuve 10	Poney 2
Epreuve 9	Poney 1
Epreuve 8	Poney Elite
Epreuve 12	Poney A Elite
Epreuve 13	Poney A1

3- Classement général et remise des prix

Le classement général est établi en totalisant les points de pénalité de l'épreuve. Le cavalier qui totalise le moins de points de pénalité est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, les ex-æquo au classement général sont départagés conformément aux dispositions spécifiques FFE.

Le jour de la compétition il y aura deux remises des prix :

- Une remise des prix de l'épreuve
- Une remise des prix du Championnat régional avec podium et remise des médailles uniquement pour les cavaliers BFC.

Le CRE BFC récompensera les 3 meilleurs cavaliers de chaque catégorie de la Région Bourgogne Franche-Comté avec des plaques, flots, médailles et écharpes au 1er. Les lots seront remis **lors de la soirée des Champions 2027.**

4- Droit à l'image

Les cavaliers participant au **Championnat Régional BFC** sont susceptibles d'être pris en photos. En s'engageant sur ces épreuves, le cavalier autorise le Comité Régional d'Equitation à diffuser ses photos sur le site internet ou tout autre document édité pour la promotion de la discipline.